



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juillet 2010

Président : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents : M. Hervé HOCQUARD (pouvoir de M. Christian JOUANE), M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Jacques BELLIER, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Alain-Michel LAMBERT), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Frédéric BUONO), M. Olivier LEBRUN, Mme Véronique BANULS, M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA (pouvoir de M. Patrick CONFETTI), M. Philippe LEQUAIN, M. Christian MAMY (pouvoir de M. Philippe NOYER), M. Guy HEMET (pouvoir de M. Edmond GRONDIN), M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir de M. Gilles PANCHER), M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHENE, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS (pouvoir de M. Jean Philippe BARRET), M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY (pouvoir de M. Hervé FLEURY), Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (pouvoir de M. Mme Christine de la FERTE), M. François LAMBERT (pouvoir de Mme Marie SENERS), M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Roland de HEAULME et Mme Pascale ROCHERON.

Absents excusés :

M. Christian JOUANE pouvoir à M. Hervé HOCQUARD, M. Patrick CONFETTI, pouvoir à Mme Catherine LAPORTE-WEYWADAM, Gilles PANCHER pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU, M. Ludovic JAMET, M. Jean Philippe BARRET pouvoir à Mme Magali ORDAS, M. Alain-Michel LAMBERT pouvoir à M. Jean-François PEUMERY, M. Philippe NOYER pouvoir à M. Christian MAMY, Mme Dana SOLECKI, M. Edmond GRONDIN pouvoir à M. Guy HEMET, M. Frédéric BUONO pouvoir à M. Bernard DEBAIN, M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE, M. Erik LINQUIER, M. Hervé FLEURY pouvoir à Mme Liliane HATTRY, Mme Christine de la FERTE pouvoir à Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, Mme Marie SENERS pouvoir à M. François LAMBERT, M. Jean GUILBERT, M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 29 juin 2010

Date d'affichage de la convocation : 29 juin 2010

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de membres présents : 45

N° de l'ordre du jour :

2010.07.04 : Attribution d'une subvention à la commune de Jouy-en-Josas pour l'organisation du trail du Josas.

- Mme DE LA PORTE-WEYWADA, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Dans le cadre du passage en communauté d'agglomération, Versailles Grand Parc s'est dotée de la compétence « organisation d'événements sportifs ». Une proposition a été faite de s'appuyer

en 2010 sur des événements existants. Au budget 2010, une enveloppe financière de 10 000 € a été prévue à cet effet.

La ville de Jouy-en-Josas, avec le soutien du SIEAPVB, a organisé le 11 avril dernier une manifestation sportive, intitulée « trail du Josas ». Cette journée s'est déroulée autour de 4 propositions :

- une course de 35 Km
- une course de 16 Km
- une marche pédestre
- des courses pour les enfants

Après avis de la commission culture et sport du 9 mars 2010, il est proposé d'accorder une subvention de Versailles Grand Parc à la commune de Jouy-en-Josas pour l'organisation de la manifestation intitulée « le trail du Josas »

Le montant total des dépenses pour l'organisation de cette manifestation est de 19 391,66 € et le montant des recettes est de 15 721 €. Une participation de 3 000 € est demandée à l'intercommunalité, pour le financement de cet événement sportif.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil communautaire :

1) accorde à la ville de Jouy-en-Josas une subvention de fonctionnement d'un montant de 3000 €,

2) dit que les crédits afférents à ces dépenses sont inscrits au budget : fonction 815 « déplacements » ; nature 65 734 « subvention de fonctionnement aux organismes publics : communes ».

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 45

Suffrages exprimés : 56 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégation,



Alain FAUVEAU
Directeur Général des Services

